

COMMUNE DE BERNIÈRES-SUR-MER  
Mandature 2026-2033  
5<sup>ème</sup> CONSEIL MUNICIPAL – JEUDI 9 JUILLET 2026



ORDRE DU JOUR

**APPEL :**

Présents :

Pouvoirs :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

**N° 26-079 : EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX « PROMENADE DES FRANÇAIS »  
ETUDE PRELIMINAIRE**

**Votes :**

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026 :**

Il vous sera demandé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2026.

**Votes :**

**N°26-072 : RAPPORT D'ACTIVITE DE COEUR DE NACRE**

*Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **Président** de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale **adresse** chaque année, au **maire** de chaque commune membre un **rapport** retraçant **l'activité** de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une **communication** par le maire au **conseil municipal** en séance publique. Il a été transmis par mail lors de la convocation.*

*Le maire fait une présentation aux conseillers.*

- réunions régulières des instances communautaires : 10 bureaux, et 8 conseils
- 58 agents pour 46.8 ETP
- 67 agents dans services externes pour 52.7 ETP
- déchets :
  - Travaux de rénovation dans les déchèteries pour améliorer leur usage au quotidien.

- -2% de baisse générale des quantités de déchets collectés entre 2024/2025, - 11% de baisse significative des déchets non valorisables au profit des déchets valorisés comme notamment les déchets d'ameublement.
- 4 nouveaux sites de compostage partagés
- **Gestion des risques :**
  - Mise en œuvre de 4 des 8 ouvrages prévus à Cresserons et Plumetot
  - Réhabilitation des digues haute et basse à Langrune-sur-Mer
  - Finalisation du transfert des compétences eau et assainissement
- **Développement économique :**
  - Commercialisation du parc d'activité
  - Guichet de proximité des entreprises
  - C2N renseigne, conseille et oriente les publics sur un panel de service
- **PVD : fin du programme permettant une évaluation de la politique publique**
- **Urbanisme :**
  - Arrêt de la procédure du PLUi
- **Environnement et mobilités :**
  - Piqu'en Ville : premiers passages à hérissons créés
  - Savoir rouler à vélo : 8 écoles – 9 classes de CM2
  - Covoiturage : un partenariat avec Blablacardaily
  - Ouverture de l'aire des mobilités C2N
- **Tourisme : 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « communication digitale »**
- **Culture :**
  - Renforcer la possibilité pour tous et toutes d'assister à une représentation
  - Développer l'accès à la culture pour tous les publics
  - Déploiement du réseau des médiathèques
- **Solidarités :**
  - Poursuite de l'action du RPE : 104 matinées d'éveil organisées
  - Prévention spécialisée :
    - Délégation à l'établissement public départemental le 14 Calvados Prévention jeunesse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025
    - 178 foyers aidés par le pôle social et solidaire
  - Gens du voyage : 2 missions accueillies
- **Finances :**
  - excédent de fonctionnement de 2 180 016€, excédent d'investissement : 214 849€
  - dette de 2 962 500€ (désendettement de 1.87 ans)
- **Communication :**
  - Hausse du nombre d'abonnés

Il vous sera demandé de **prendre acte** de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour l'exercice 2025.

#### **Votes :**

#### **N°26-073 : EHPAD INTERCOMMUNAL de DOUVRES LA DELIVRANDE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Suite aux dernières élections municipales et en application du Décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des Conseils d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux, les mandats des membres du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Intercommunal de Douvres représentant les communes membres prennent fin.*

*Afin de procéder au renouvellement de ces membres qui sont au nombre de neuf, les dix-sept collectivités doivent donc désigner de nouveaux représentants qui siégeront au sein du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles.*

Chaque conseiller devra désigner 9 membres parmi la liste des 17 candidats présentés. Le vote se fait au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second tour.

Le maire procède au vote.

Résultat de l'élection :

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents et représentés	
<b>b.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	
<b>c.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
<b>e.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	
<b>f.</b> Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	

Le maire énonce les 9 membres élus par le conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Intercommunal de Douvres.

**Vote :**

#### **N°26-074 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2026- 2032**

*Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur.*

*Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).*

*Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.*

*Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.*

*Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.*

Il vous sera demandé d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal relatif au mandat électoral 2026-2032.

**Vote :**

## **N°26-075 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

*L'article 10 de la loi du 25 novembre 2021 n° 2021-1520 contraint toutes les communes exposées à au moins un risque majeur de contribuer à l'information du public par la mise à disposition des informations dont elles disposent.*

*Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.*

*Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un évènement de sécurité civile. Il organise la réponse de proximité. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en préfecture.*

*Le plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire ou par son représentant désigné dans le plan de sa propre initiative, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement, ou à la demande de l'autorité préfectorale (le préfet ou son représentant). C'est un outil d'aide à la décision du maire pour faire face à la crise.*

Il vous sera demandé de valider le Plan de Sauvegarde Civil proposé.

## **N°26-076 : ENQUETE DE RECENSEMENT 2027 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR**

*L'enquête de recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent sur la commune et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...*

*Le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget communal.*

Il vous sera demandé de valider la désignation du coordonnateur communal, Monsieur Thibaut LE GAL.

### **Votes :**

## **N°26-077 : TABLEAU DES EFFECTIFS**

*La promotion interne désigne le passage à un niveau d'emploi supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude. Il s'agit d'un procédé de recrutement dérogatoire au principe du recrutement des fonctionnaires par concours.*

*Ce processus reconnaît et valorise les compétences acquises et l'expérience professionnelle du fonctionnaire. La promotion interne ne doit pas se confondre avec l'avancement de grade qui concerne une promotion au sein d'un même cadre d'emplois.*

*La commune avait proposé 4 dossiers à la campagne de promotion interne 2026. Sur ces 4 dossiers, seuls 3 dossiers ont été retenus par le Centre de Gestion du Calvados auquel la commune est affiliée.*

Il vous sera demandé de valider :

- La suppression de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>e</sup> classe créés par délibération n° 25-025 du 27 mars 2025,

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe créé par délibération n° 24-025 du 21 mars 2024,
- La création de 3 postes d'agents de maîtrise, à temps complet, 2 affectés au groupe scolaire et le 3<sup>ème</sup> affecté au service technique.
- Le nouveau tableau des effectifs annexé.

**Votes :**

**N°26-078 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ARCHERS DE LA SEULLES**

*L'association Les Archers de la Seullles propose de mettre en place une animation découverte du tir à l'arc pour le grand public, décomposée en 2 animations autour du tir à l'arc durant les 2 mois d'été (juillet - août) au sein de la commune de Bernières sur mer pour les habitants et les touristes. Les Berniérais auront également la possibilité de pratiquer ce sport au sein du club qui compte déjà 7 habitants de la commune.*

*Cette animation est ouverte GRATUITEMENT à tout public à partir de 10 ans selon la morphologie pour des raisons de sécurité.*

Il vous sera demandé d'acter le versement d'une subvention de 300 euros à l'association Les Archers de la Seullles pour la mise en place de 2 animations autour du tir à l'arc durant les 2 mois d'été.

**Votes :**

**N°26-079 : EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX « PROMENADE DES FRANÇAIS » ETUDE PRELIMINAIRE**

*La commune a sollicité le SDEC ENERGIE pour l'estimation d'un projet d'effacement coordonné des réseaux aériens situés « PROMENADE DES FRANCAIS ».*

*L'étude préliminaire fait apparaître un coût d'opération estimé à :*

- **Effacement coordonné : 231 000.00 € TTC**, la participation de la commune étant de **104 850.00 €**, déduction faite des financements mobilisés par le SDEC ENERGIE. Ce chiffrage tient compte des aides financières votées par les élus du Comité Syndical qui ont souhaité optimiser ces aides dans des zones géographiques nécessitant une sécurisation du réseau et une amélioration de la qualité de l'électricité en matière de continuité de tension. Le projet se situant en zone littorale exposée à des vents potentiellement élevés, il bénéficie à ce titre d'une aide spécifique de 50 % sur les trois réseaux : électricité, éclairage public (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie et télécommunication ;
- **Eclairage seul : 31 646.26€ TTC**, la contribution de la commune est de **19 778.91€HT** ;

*Soit un coût total de contribution de la commune de **124 628.91€HT**.*

Il vous sera demandé de :

- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaiter le début des travaux pour la période suivante : 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2027 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : Après la période estivale.
- Prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

- s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décider d'inscrire le paiement de sa participation, soit :
  - X en section de fonctionnement
  - en section d'investissement, par fonds de concours  
 Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.  
 Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 5 775,00 €,
- Autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prendre bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMMUNICATIONS INTERCOMMUNALES**

- Le conseil communautaire a adopté son règlement intérieur.
- A aussi été voté le budget supplémentaire, en la présence de Sonia Pimor, conseillère aux décideurs locaux (DGFiP). La santé financière de collectivité a été relevée.
- Ont été adoptés les tarifs de la taxe de séjour, mais aussi les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Un prêt relai de 2000 000€ sera souscrit pour porter les travaux de la future Médiathèque et du siège communautaire, en attente de versement des subventions et du FCTVA (51% du budget).
- Le bureau communautaire va lancer une consultation pour sélectionner un Amo pour le Plan Intercommunal de Sauvegarde et les communes volontaires pour un Plan Communal de Sauvegarde.
- En contractualisant avec ECOLOGIC, Cœur de Nacre s'engage à mettre en place au sein de ses déchèteries un espace de tri dédié aux équipements utilisés dans le cadre d'une pratique de bricolage ou de jardinage avec des objets thermiques. Les contenants sont fournis par l'éco-organisme qui se charge aussi de la collecte via un prestataire conventionné sans coût pour la collectivité.
- Le Comité Social Territorial s'est réuni dans sa nouvelle composition.

### **COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

- Le Groupe Mammalogique Normand est venu le 19 juin créer des passages à hérisson avec les enfants de l'école, entre le verger municipal et les jardins familiaux. L'après-midi des passages

ont été créés chez des riverains volontaires, en présence d'un membre de l'équipe technique, pour le former à la création de passage sur l'espace public.

- La kermesse de l'école sur la place Eisingen a été une vraie réussite, saluée par tous les participants.
- La commune a dû engager une entreprise de désinfection pour un logement communal libéré par des locataires. La facture sera adressée à ces derniers. Les travaux de remise en état seront plus longs que prévus et la remise en location interviendra donc plus tard.
- Un échange avec la Fédération de chasse va permettre la plantation d'environ 250 mètres de haie sur la commune. Le projet sera présenté en conseil municipal d'octobre.
- Une réunion publique s'est tenue le 24 juin, en présence de riverains et des services de Département, pour le projet de réfection de voirie de la rue Hettier, et de l'aménagement cyclable. Les travaux pourront être effectués après la réfection du réseau d'eau potable.
- La commune de Bernières sur mer est lauréate du Trophée de l'investissement 2026 porté par l'UAMC et la fédération nationale des Transports publics, pour les travaux réalisés sur les rues Montgomery-Foch : réfection de voirie, reprise des réseaux d'eau pluviale et d'eau potable, création de cheminement piéton, mise en accessibilité des quais de bus, végétalisation de l'espace public.
- L'association Sourire et Détente a fait son repas annuel dans le parc Berthélémy. Les espaces végétalisés et boisés ont vraiment apporté une réponse à la canicule en offrant des îlots de fraîcheur. La commune va poursuivre les plantations dans les années à venir.
- Le budget a été présenté en commission finances le 25 juin dernier. A aussi été présenté le projet de marché groupé de l'énergie pour les habitants. Projet retenu par la commission, qui a souhaité la présentation de plusieurs offres de partenaires.
- Michel Regnaud, agent des services techniques, est parti en retraite le 30 juin au soir. Il sera remplacé par Camille Roger, ancien salarié de Batimétal.
- La commission Sport santé a analysé la demande d'installation d'une psychopédagogue. Après vérification des données administratives, un bail précaire sera envisagé dans le studio de l'ancienne mairie.
- La commission des Affaires culturelles a poursuivi le travail d'organisation de la Fête de Bernières 2027, qui aura pour thème les 1000 ans de Guillaume le Conquérant. Un projet fédérateur. Une exposition vente est aussi en cours d'organisation pour le 20 septembre à l'église : les bénéfices seront reversés pour le financement des travaux de l'église.
- Les pêcheurs plaisanciers ont été rencontrés pour envisager le futur arrêté préfectoral autorisant le stationnement des tracteurs sur la plage.
- Le conseil municipal des Jeunes s'est installé le samedi 4 juillet. Ils ont commencé à faire émerger des idées pour la commune.
- Le local Handymer est ouvert pour la saison.
- De nouveaux échanges ont permis d'affiner les travaux d'effacement des réseaux de la rue de Gaulle et de la rue de la Falaise.
- Une première commission menu s'est tenue le 7 juillet.
- Un nouvel échange a eu lieu avec CICLOP, AMO pour le projet de rénovation du club-house de tennis.
- La fête de Bernières, c'est ce week-end, du 10 au 14 juillet : de nombreux événements, tous gratuits.

Prochains conseils municipaux :

- Jeudi 17 septembre à 20h30
- Jeudi 15 octobre à 20h30
- Jeudi 19 novembre à 20h30
- Mercredi 16 décembre à 20h30

Le Maire,  
Thomas DUPONT-FEDERICI

